



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 26 avril 2021 (17h00)

Hôtel de Ville - Salle Montgolfier

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	20/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Patrick SAINTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Jamal NAJI (pouvoir à Claudie COSTE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Michel SEVENIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

**CM-2021-78 - TRANQUILLITE PUBLIQUE - FINANCEMENT DU POSTE DE
COORDINATEUR DU CLSPD - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
AU TITRE DU FOND INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE - ANNEE 2021**

Rapporteur : Madame Juanita GARDIER

L'emploi des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) doit traduire les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance, inscrites dans le cadre fixé par la loi du 5 mars 2007, par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et par la circulaire intérieure du 5 mars 2020, qui les a actualisées et précisées.

De son côté, la commune d'Annonay réinstalle son CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) en 2021, avec l'animation par un coordonnateur, pour bâtir une gouvernance territoriale de tranquillité publique qui sera assortie d'un plan d'actions pluriannuel. Le poste est pourvu à mi- temps.

Le coordonnateur a pour mission d'animer les instances du CLSPD et notamment, l'observatoire local de prévention de la délinquance. Créé en mars 2012 pour mettre en place un réseau d'acteurs locaux, professionnels de terrain, pouvant échanger régulièrement des informations sur la vie et l'ambiance dans les quartiers de la ville, le Groupe d'observation et de prévention (GOP) permet de disposer d'une vision concrète de l'état de la délinquance sur notre territoire, d'en connaître les difficultés mais surtout, de pouvoir collectivement trouver des moyens opérationnels de réponse.

Le GOP se réuni toutes les 6 à 8 semaines. Il est composé d'une quinzaine de personnes, représentant la préfecture, la gendarmerie, la police municipale, le centre de secours et d'incendie (SDIS), l'éducation nationale, la protection judiciaire de la

jeunesse, la prévention spécialisée, l'Unité territoriale nord du Conseil départemental, le service de l'Action sociale du CCAS et les bailleurs sociaux. D'autres participants sont régulièrement invités, en fonction de l'actualité ou des points inscrits à l'ordre du jour.

En 2020, le GOP s'est réuni à trois reprises en raison du contexte national (situation sanitaire, élections locales).

En réponse à l'appel à projets FIPD 2021, un dossier de demande de subvention relatif au financement du poste de coordonnateur du CLSPD de la commune d'Annonay sera adressé aux services de la Préfecture.

Le montant de la sollicitation s'élève à 5 200 €, soit 40 % du coût de l'action (taux plafonné), correspondant au temps de travail de l'agent de la collectivité en charge du CLSPD.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay d'approuver la demande de subvention dans le cadre de la campagne de financement 2021 du FIPD.

VU l'avis favorable de la commission générale du 16 avril 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

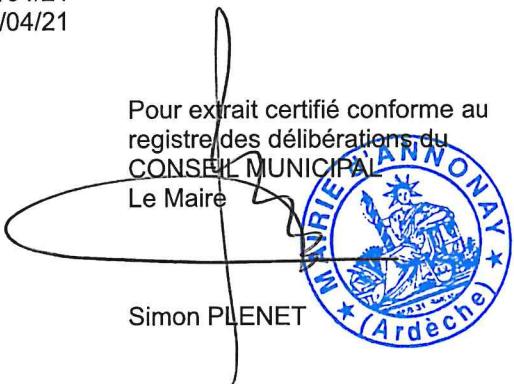
APPROUVE dans le cadre du financement du poste de coordinateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD, le principe de demande de subvention d'un montant de 5 200 € auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/04/21
Affiché le : 29/04/21
Transmis en sous-préfecture le : 29/04/21
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

29 AVR. 2021